



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

**Objet de la délibération**

**SUCCESSION MADAME MONIQUE RENARD VEUVE PORÉE**

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2021.09.024**

**SUCCESSION MADAME MONIQUE RENARD VEUVE PORÉE**

**Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC**

Lors de sa séance du 24 juin 2021, le Conseil Municipal a été informé que la Ville d'Hennebont avait été désignée comme légataire universel par Madame PORÉE qui est décédée le 1er mars 2021.

Compte tenu des éléments transmis ne faisant pas apparaître de passif dans la succession, le Conseil Municipal a accepté cette succession et d'assurer l'entretien du caveau familial au cimetière de Saint-Caradec.

La succession contient plusieurs biens immobiliers dont une maison sise à Six-Four-les-Plages, un appartement à Sanary-sur-Mer, une maison et un garage à Lorient. Ces deux derniers biens sont dévolus par prescriptions testamentaires à la sœur de la défunte.

Dans le cadre des démarches menées par le Notaire en charge de la succession, les biens de Six-Four-les-Plages et Sanary-sur-Mer ont été estimés par des professionnels.

- La maison de Six-Four-les-Plages entre 470 000 € et 600 000 €,
- L'appartement de Sanary-sur-Mer entre 180 000 € et 250 000 €.

Pour rappel, la fille de Madame PORÉE bénéficiera, en qualité d'héritier réservataire, de la quotité dévolue.

Aucun bénéficiaire ne souhaite rester propriétaire des biens de Six-Four-les-Plages et de Sanary-sur-Mer et afin d'éviter les frais liés à la possession de ces biens il est proposé de les mettre en vente.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°202106015 du 24 juin 2021,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 06 septembre 2021,  
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 septembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **DÉCIDE** la mise en vente de ces biens,
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à réaliser toutes les démarches en vue de permettre la vente de ces biens.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)